

Placement garanti Occasion – AmpliMarché Défensif

Terme : 3 ans

PRODUIT EXCLUSIF À DURÉE LIMITÉE

APERÇU

Le Placement garanti Occasion – AmpliMarché Défensif vous permet de profiter du potentiel de rendement de sociétés moins susceptibles d'être touchées dans un contexte de marché à la baisse, tout en protégeant votre capital. Il offre au moins le double du rendement du panier de titres (selon le montant investi) et maximise ainsi le potentiel de rendement à l'échéance.

- Taux de participation de 200 % à 225% selon le montant investi
- Capital garanti à 100 % à l'échéance
- Admissible aux régimes enregistrés
- Couvert par l'assurance-dépôts¹
- Versement des intérêts à l'échéance
- Si le placement n'est pas enregistré, imposition du rendement à l'échéance²
- Aucuns frais de gestion
- Protection contre le risque de fluctuation des devises étrangères
- Admissible au calcul de ristourne de la caisse

Indications de rendement	25 000 \$ à 249 999 \$	250 000 \$ et plus
Rendement annuel composé maximal	2,44 %	2,74 %
Rendement cumulatif maximal	7,50 %	8,44 %
Taux de participation	200 %	225 %

Dates clés	
Période de vente	26 mai au 27 juillet 2020
Émission du placement	17 août 2020
Échéance du placement	17 août 2023

Le taux de participation représente le pourcentage du rendement des titres de référence qui est versé au détenteur à l'échéance. Les rendements indiqués tiennent compte du taux de participation.

La caisse est l'émetteur du placement.

¹Pour en connaître davantage sur la protection de l'assurance-dépôts, veuillez consulter lautorite.qc.ca.

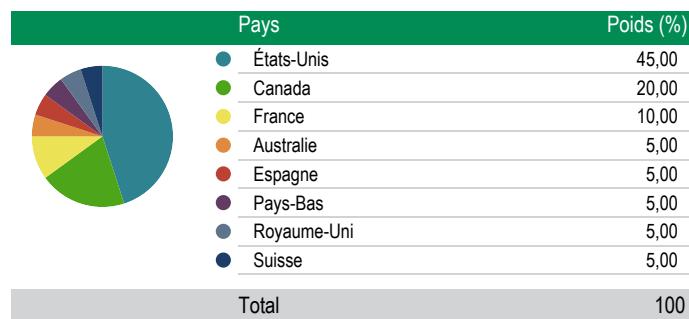
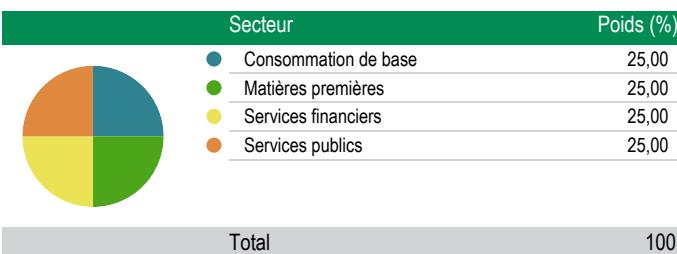
²Sauf l'intérêt payé avant la date d'émission.

COMPOSITION DU PLACEMENT

Le panier de référence est composé de 16 sociétés (15 actions ordinaires et 1 part de fonds négocié en bourse (FNB)) situées dans des pays développés et issues de secteurs défensifs. Les sociétés du secteur des services financiers œuvrent majoritairement en immobilier et celle du secteur des matières premières investit dans l'or. Le panier est réparti comme suit :

Société	Secteur	Pays
American Electric Power Co., Inc.	Services publics	États-Unis
American Tower Corp	Services financiers	États-Unis
Brookfield Property Partners LP	Services financiers	Canada
Engie	Services publics	France
Fortis Inc.	Services publics	Canada
Goodman Group	Services financiers	Australie
Iberdrola SA	Services publics	Espagne
L'Oréal SA	Consommation de base	France

Société	Secteur	Pays
Metro Inc.	Consommation de base	Canada
National Grid Plc	Services publics	Royaume-Uni
Nestlé SA	Consommation de base	Suisse
Public Storage	Services financiers	États-Unis
Saputo Inc.	Consommation de base	Canada
SPDR Gold Shares	Matières premières	États-Unis
Unilever NV	Consommation de base	Pays-Bas
Welltower Inc	Services financiers	États-Unis



CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- désirez protéger votre capital ;
- souhaitez diversifier votre portefeuille ;
- avez un horizon de placement de 3 ans ou plus ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance ;
- acceptez de renoncer au rendement garanti offert par une épargne à terme traditionnelle pour bénéficier d'une possibilité de rendement supérieur.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Ce placement garanti diffère d'une épargne à terme traditionnelle parce qu'il ne procure pas un rendement déterminé à l'avance.

Le rendement du placement est fonction de l'appréciation des titres de référence et ne peut être connu qu'à son échéance. Le rendement pourrait être nul à l'échéance.

COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

Jusqu'à l'émission, votre capital rapporte un taux d'intérêt de 0,20 % par année.

Entre la date d'émission et la date d'échéance, le rendement est déterminé par deux composantes :

1. La variation des 16 titres boursiers du panier décrit précédemment, en fonction de leur pondération : 5 % pour chaque action ordinaire et 25 % pour le FNB (SPDR Gold Shares).
2. Cette variation est multipliée par le taux de participation de 200 % et est ainsi accrue jusqu'à un maximum de 7,50 % pour les investissements entre 25 000 et 249 999 \$, et de 8,44 % pour les investissements de 250 000 \$ et plus.

Afin de réduire l'effet d'un éventuel repli des marchés, nous prenons en compte la moyenne des lectures mensuelles des cours pendant les trois derniers mois du terme.

Voici un exemple de rendement pour un investissement de 25 000 \$ selon quatre scénarios de variation du panier de titres.

Variation du panier de titres	Multiplié par le taux de participation	Taux de rendement cumulatif retenu
-2,00 %	200 %	0,00 %
5,00 %	200 %	7,50 %
8,00 %	200 %	7,50 %
20,00 %	200 %	7,50 %

Ce placement ne donne pas droit aux dividendes versés sur les titres de référence.

Le rendement du placement n'est pas touché par les fluctuations des taux de change, même si les cours sont publiés en devises étrangères.

Pour tous les détails du calcul de rendement, veuillez lire la convention de placement.

Le rendement variable est basé sur l'évolution du cours des titres de référence et pourrait être nul à l'échéance. Votre capital est toujours garanti à l'échéance.

COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Vous pouvez utiliser l'outil Suivi dynamique du rendement des placements garantis liés aux marchés en ouvrant une session dans AccèsD, section Épargne et placements, ou en consultant desjardins.com/suivirendement. L'information sur le rendement est présentée à titre indicatif seulement. Le rendement de votre placement est aussi inscrit sur votre relevé de compte mensuel Desjardins, à titre indicatif. Le rendement du placement n'est connu qu'à son échéance.

QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

Peu avant l'échéance de votre placement, vous recevrez un avis par la poste ou dans AccèsD. À l'échéance, à moins d'instructions contraires de votre part communiquées dans AccèsD si le placement est admissible au renouvellement en ligne, ou auprès de votre conseiller, votre placement sera automatiquement réinvesti dans un produit de nature et de terme similaires.

EST-IL POSSIBLE DE RACHETER MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

La convention de placement ne prévoit pas de possibilité de conversion ou de rachat avant l'échéance de ce placement.

QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La caisse détermine, à sa seule discrétion, les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions effectuées sur les marchés boursiers, la caisse pourrait décider de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement, par la poste ou via AccèsD, pour demander à votre conseiller d'annuler votre placement.

RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information :

- visitez desjardins.com/pglm ;
- ouvrez une session dans AccèsD ;
- communiquez avec votre conseiller Desjardins ;
- composez le 514 224 7737 ou le 1 800 224 7737.

PRIX ET DISTINCTIONS



Meilleur distributeur, Canada

Meilleur distributeur de produits à capital protégé, Amériques

Meilleur produit de l'année, Amériques

L'investisseur devrait lire la convention de placement avant d'investir. Elle peut être consultée sur desjardins.com/pglm.

Le présent document n'est fourni qu'à titre indicatif. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, cette dernière prévaut.